



POLYNÉSIE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA PROMOTION DES LANGUES,
DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

N° 252 / MEE

Le ministre

Papeete, le

03 OCT. 2014

Lettre de rentrée 2014-2015

Comme je l'ai annoncé à la presse lors de ma prise de fonctions, je souhaite m'inscrire dans la continuité des actions mises en œuvre par mon prédécesseur. Il convient cependant de dresser un état des lieux objectif, et susceptible de dessiner les contours d'une politique éducative efficiente qui réponde aux problématiques concrètes du terrain. C'est en effet sous le double signe d'une proximité constante avec la communauté éducative, ainsi que d'une stratégie innovante et réaliste face aux grands enjeux éducatifs, que j'entends conduire mon action.

I - Constat et analyse des performances du système éducatif polynésien

Les résultats du Programme International pour le Suivi des Acquis des élèves (PISA) ont révélé *des résultats du système éducatif français préoccupants parce qu'ils mettent en évidence, sur les dix dernières années un accroissement des écarts de niveau entre les élèves qui s'explique par le plus grand nombre d'élèves en difficulté, alors que dans les autres pays de l'OCDE, cette part est stable.* La Polynésie française n'échappe pas à ce phénomène, mais dans des proportions plus importantes, **particulièrement cette année**. Si les résultats des élèves dans le groupe de tête progressent de manière satisfaisante, les élèves en difficulté sont en revanche nettement plus nombreux qu'il y a deux ans.

En 2012, la Polynésie française a décidé de proposer aux classes de CM2 des écoles publiques le protocole d'évaluation nationale des acquis des élèves en fin de CM2. En 2014, il a été décidé de reconduire l'opération. L'étude de ces évaluations a montré que si la moyenne globale des élèves de Polynésie française a augmenté en Français (+4,7%) et en Mathématiques (+3,3%), **paradoxalement** le nombre d'élèves ayant des acquis insuffisants a progressé de manière importante en Français (38% en 2014 contre 33% en 2012 [7% en métropole]) et en Mathématiques (30% en 2014 contre 24% en 2012 [10% en métropole]).

Ces résultats sont à corréler avec ceux des « journées défense et citoyenneté » (JDC) qui repèrent chaque année, grâce à un test élaboré par l'éducation nationale, entre 38 et 42% des jeunes en situation d'illettrisme en Polynésie française, contre 10% en métropole. Cette situation a pour corolaire un taux de décrochage scolaire en collège et en lycée évalué aujourd'hui à 30%, soit autant d'élèves qui sortent du système éducatif sans diplôme alors que la Charte de l'éducation nous assigne comme objectif : permettre à tous les élèves d'atteindre au moins une certification de niveau 5 (type CAP).

D'autre part, le taux de réussite au Diplôme National du Brevet (DNB) a chuté de 10% cette année, et si les taux de réussite au baccalauréat sont plus qu'honorables, seule 40% d'une classe d'âge accède à ce diplôme alors que la Charte de l'éducation nous assigne comme objectif : 70% d'une classe d'âge au baccalauréat.

Certes, la crise économique que traverse notre Pays ajoute un poids considérable sur les familles en difficulté dont les enfants qui nous sont confiés ont du mal à trouver leur place à l'Ecole, et donc à réussir leur insertion dans la société.

Si nous pouvons être satisfaits des bons résultats de élèves qui parviennent au baccalauréat et continuent aujourd'hui des études supérieures, nous nous devons cependant de relever le défi que constitue cet accroissement notable depuis deux ans des élèves en difficulté dans notre système éducatif. C'est dans ce contexte que mon ministère doit élaborer dès maintenant une ligne d'action sur cette question de l'éducation prioritaire en travaillant à des solutions concrètes et ciblées. La mise en fonctionnement de 12 réseaux d'éducation prioritaire (REP) dès la présente rentrée, n'a jamais été validée par le Ministère de l'Education nationale. La mise en place de la direction générale de l'éducation et des enseignements (DGEE, si elle était salubre dans le principe, nécessite encore quelques ajustements pour être concrètement efficace et réactive.

II – Les principes et les objectifs de la politique éducative à mettre en œuvre

Deux principes forment à mes yeux le cadre de la politique pédagogique à mettre en œuvre et structurent les grandes orientations que je souhaite décliner sur le terrain : L'école en Polynésie se doit d'être **ambitieuse** et **exigeante** pour se mettre au service de la réussite de tous ses élèves. Ces deux principes guideront ma politique éducative.

L'**ambition** nous permet de définir les objectifs à atteindre. Elle se présente comme une visée éducative qui permettra à la Polynésie française aujourd'hui de prendre en charge l'évolution de son système éducatif en agissant pour le structurer, en se projetant vers l'avenir pour gagner en pertinence et en surmontant les obstacles pour le rendre efficace.

Cet avenir est celui d'une société mondialisée et ouverte, riche de sa culture, irriguée par le numérique et dans laquelle l'éducation devra préparer la vie et l'avenir de nos élèves.

Cette ambition doit permettre la réussite de chacun, quelle que soit sa situation géographique, sociale, culturelle ou intellectuelle.

- Il s'agit avec vous **d'élever le niveau de tous les élèves** en leur fournissant les outils intellectuels pour développer leurs capacités de compréhension, de création, d'imagination et d'action ;
- Il s'agit de **construire ensemble une culture commune, vivante et partagée** fondée sur des **valeurs** pour aider nos jeunes à devenir des citoyens actifs et épanouis dans une Polynésie française multiculturelle ;
- Il s'agit de donner à nos élèves les **clefs** nécessaires pour ouvrir tous les champs des possibles et obtenir une préparation à l'emploi en prise avec le monde résolument moderne dans lequel ils vivent.

Cette ambition nécessite patience, persévérance et ténacité, qualités et valeurs qui sont partagées par l'ensemble de la communauté éducative en Polynésie française. La culture du partage est une condition de cette réussite pour chaque élève.

Le principe d'exigence se décline quant à lui à travers ce que l'on est en droit d'attendre impérativement de notre école polynésienne.

Chaque élève doit pouvoir durant son parcours de formation s'approprier les savoirs nécessaires à une *insertion professionnelle et sociale*.

Pour l'école en Polynésie française, cette exigence doit s'exprimer encore une fois au service de la réussite de tous les élèves pour réduire les inégalités sociales comme territoriales et permettre l'accès de tous au savoir.

Cette attente d'exigence s'inscrit dans un système éducatif polynésien qui doit instaurer un environnement bien structuré, c'est-à-dire *favorable aux apprentissages* définis comme les transformations à produire chez les élèves pour qu'ils puissent agir, réfléchir, s'engager et trouver un certain plaisir face aux situations complexes de la vie. Nous devons sur ce sujet être plus vigilants, et c'est pourquoi sera lancée cette année une réflexion sur le schéma prévisionnel des formations, avec les établissements, avec l'enseignement supérieur et avec les acteurs économiques de manière à former nos adolescents pour qu'ils puissent s'insérer dans le monde concret qui les entoure.

Cet environnement se construit avec l'ensemble de la communauté éducative. Les parents d'élèves seront ainsi mieux associés à la vie de l'établissement dans lequel sont scolarisés leurs enfants. J'ai l'intention de mettre en œuvre un dispositif d'accueil des parents dans les établissements par les enseignants en dégagant les moyens nécessaires. D'autre part, il importe aussi de favoriser leur participation active à la vie de l'établissement, notamment sur les périodes de vacances scolaires courtes en intensifiant le dispositif « Ecole ouverte ». Ce dispositif démarrera dès les vacances scolaires de novembre 2014, et pour la première fois les écoles maternelles et les collèges de tous les archipels seront concernés. Enfin, les parents d'élèves décrocheurs doivent savoir à qui s'adresser, pour bénéficier des dispositifs de lutte contre le décrochage scolaire qui sont en vigueur, et de ceux que je compte mettre en œuvre cette année. La plateforme d'accueil et d'aide aux publics décrocheurs (PAAPD) sera redynamisée en ce sens.

Une exigence intellectuelle :

Elle se traduit d'abord par une nécessaire *évolution des pratiques enseignantes* qui doivent se centrer sur *l'activité d'apprentissage de l'élève*. Elle exige de l'enseignant une *culture professionnelle* qui fait une large place à la connaissance, tant théorique que pratique, de tous les phénomènes qui entrent en jeu dans l'acquisition de compétence hiérarchisées et choisies pour eux. Enseigner *avec* les compétences est une opportunité et le moyen de porter un nouveau regard sur le développement de l'intelligence de tous les enfants. L'enseignement avec les compétences nous conduit à porter un regard averti sur *l'évaluation* qui doit se mettre au service des apprentissages et de la réussite de tous les élèves. Des pratiques évaluatives réfléchies, explicites, variées, complémentaires sont nécessaires pour apprécier l'évolution des progrès de l'élève.

Cette ambition pédagogique affirmée se construit. Elle rend indispensable le partage d'une culture commune par les professeurs qui devront travailler de plus en plus collectivement.

Depuis la rentrée 2014, c'est au sein de *l'ESPE* pilotée par l'Etat et le Pays, (Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education) « *maison de la formation* » des professeurs et des personnels d'éducation que cette culture va naître et vivre en Polynésie française. L'ESPE forme en alternance les *futurs enseignants* en articulant intimement la théorie et la pratique pour leur permettre d'acquérir les gestes professionnels les plus à même de garantir la qualité de l'enseignement et de l'accompagnement éducatif des élèves.

La *formation continue* des personnels enseignants et d'éducation, où qu'ils se trouvent en Polynésie française, est un levier majeur et incontournable pour faire évoluer les pratiques pédagogiques et éducatives. Elle est une priorité de la politique éducative et l'ESPE en est un des acteurs principaux avec le Pays et l'État.

Une exigence de justice sociale :

La prévention et la lutte contre l'illettrisme, le décrochage scolaire, l'orientation par défaut, seront au centre de la politique éducative que je souhaite mener avec vous afin que notre système éducatif puisse proposer aux élèves, et à leurs familles de réussir à l'École, et dans la société.

Dans ce contexte général, il est plus que jamais important de mettre en œuvre une éducation prioritaire ciblée, réfléchie et efficiente en direction des secteurs les plus sensibles : Faaa, Papara et les Tuamotu dans un premier temps. Je souhaite faire aboutir le dossier des réseaux d'éducation prioritaire pour la rentrée 2015, et mon ministère est déjà en relation sur ce sujet avec les services compétents du ministère de l'éducation nationale.

Faire entrer l'école dans la pédagogie par le numérique :

La fracture numérique, particulièrement prégnante dans les archipels, devra être réduite par l'élaboration d'un plan d'équipement des établissements en matériel, mais aussi en ressources numériques. Et par une mise en place d'une pédagogie du numérique. Nul doute que les jeunes en effet ont recours aujourd'hui massivement à l'information présente sur le web. Ils sont rompus à l'usage de s'informer ou d'échanger des informations sur des sites interactifs. Ce sont ces nouveaux habitants du virtuel que Michel Serres dans sa conférence, *Eduquer au XXIème siècle*, appelait avec tendresse Petit Poucet et Petite Poucette, du fait de leur virtuosité à écrire des SMS avec leurs deux pouces. Leur demande d'information est aujourd'hui plus pointue et leurs réactions sont plus critiques sur les informations proposées, car ils se sont déjà fait une première opinion sur le web ou ont déjà échangé avec des pairs à l'intérieur d'un réseau social. Ces usages générationnels d'internet témoignent, de la part de nos adolescents, d'une maîtrise de multiples compétences techniques et révèlent également une virtuosité indéniable et quasi homogène pour ce qui touche aux logiques d'action ludiques ou relationnelles propres à leurs usages. **Mais ce serait une grave illusion de penser**, que tous nos adolescents sont à égalité dans l'appropriation de la ressource pédagogique. En effet l'appropriation de ces ressources renvoie à des apprentissages précis qui se font plus naturellement dans les familles informées où les adolescents trouvent des ressources et des modèles autres et plus complets que ceux de leurs pairs. Et il est certain que cet écart socio culturel, là aussi, ne cessera de se développer, si nous ne n'effectuons pas avec les équipes éducatives, le travail d'appropriation des ressources pédagogiques au sein de la classe.

C'est pourquoi j'entends travailler à faire entrer pleinement notre système éducatif dans l'école du numérique.

III- L'optimisation des conditions de travail

J'ai pleinement conscience que les **conditions de travail**, et les **moyens matériels et humains** doivent être optimaux pour que vous puissiez remplir sereinement vos missions.

Sur les **conditions de travail**, votre mission principale d'enseignement doit être réaffirmée par une redéfinition allégée des contraintes administratives et logistiques qui sont les vôtres. Aujourd'hui, le statut de l'élève doit être au cœur des interrogations de l'enseignant.

Les moyens matériels et humains devront être mutualisés, redéployés au besoin pour favoriser dans les écoles, les collèges et les lycées un climat scolaire propice aux apprentissages. Les surveillants d'internat ou d'externat ont un rôle fondamental à ce niveau, et leur nombre doit être proportionnel aux problématiques spécifiques de chaque établissement. Dans ce cadre, le maintien des moyens complémentaires de surveillance, les personnels DEAP, est primordial.

Par ailleurs, je souhaite également favoriser les opérations d'infrastructures scolaires dans les établissements relevant de mon ministère.

J'ai constitué autour de moi une équipe qualifiée et motivée qui est d'ores et déjà à pied d'œuvre : actuellement quatre opérations sont en cours ou en passe de s'achever pour un montant global d'environ 700 000 000 FCFP :

- Lycée Paul Gauguin : construction d'un bâtiment d'enseignement et d'une station d'épuration ;
- Collège de Taaone : construction d'un bâtiment d'enseignement ;
- Collège d'Afaréaitu : construction d'une station d'épuration ;
- Collège de Rangiroa : reconstruction de l'internat de Tiputa.

De plus, pour la période 2014-2015, j'ai la volonté, forte, de lancer plusieurs chantiers de mise en sécurité des bâtiments d'enseignement et d'engager les études pour des opérations de plus grandes envergures aux îles du vent et dans les archipels éloignés, que je n'oublie pas.

Ainsi, je souhaite procéder aux réhabilitations du CETAD du collège de Ua Pou, de certains bâtiments du Collège de Mataura et du Lycée Gauguin. De plus, sont aussi programmés des travaux de mise en conformité électrique ou de mise aux normes incendie dans les collèges à Hao, Mahina, Faa'a, Taravao.

Enfin, je souhaite également accompagner les municipalités dans le cadre du comité des finances locales (CFL), notamment dans la dynamique de scolarisation des tout-petits (moins de 3 ans) que je souhaite impulser.

IV – Les moyens financiers nécessaires

Au titre de la dotation générale d'investissement (DGI), négociée chaque année dans le cadre de la convention Etat Polynésie française relative à l'éducation, une somme de 5 000 000 d'euros soit 596 658 711 FCFP a été attribuée par l'Etat pour la réalisation des opérations de constructions, rénovations ou réhabilitations précédemment citées.

V – Le management du système éducatif polynésien

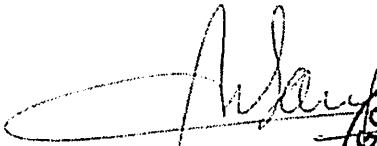
Il sera **multi-partenarial** avec les services du Pays et de l'Etat parce que la difficulté individuelle des élèves doit trouver une réponse collective et concertée.

Il sera **contractuel** au sein du système éducatif par la mise en place de contrats d'objectifs que devront piloter les chefs d'établissement, les inspecteurs de l'éducation nationale, et les directeurs d'école et de CJA : une obligation de résultats.

Pour cela, un véritable, puisque jamais mis en œuvre, tableau de bord du système éducatif des 1^{er} et 2nd degrés devra être élaboré, renseigné et évalué. Le projet éducatif quadriennal, annexé à la Charte de l'éducation, possède de nombreux indicateurs de performance qu'il faudra mettre en cohérence avec ceux nécessaires au dialogue de gestion avec l'Etat.

VI – Conclusion

Convaincue que le parcours de formation de chaque élève est une construction de soi dans le temps qui se fait, avec l'ensemble de la communauté éducative, je souhaite travailler au plus près avec vous, animée d'une volonté dont je sais qu'elle nous est commune : la réussite de tous les élèves qui nous sont confiés. Je sais que je peux compter sur vous et vous en remercie.


Nicole SANQUER-FARIA

